Image not found or type unknown

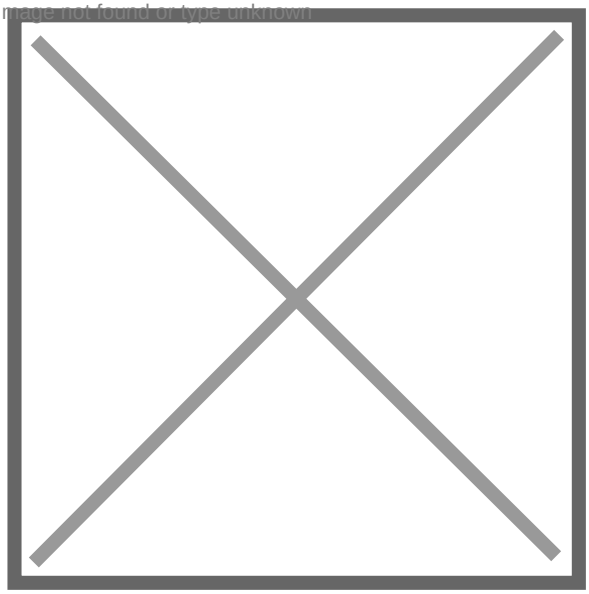

Locataire placé sous curatelle renforcée.

Par **sab**, le **14/06/2011** à **09:31**

Bonjour,

Suite à des troubles psychiatrique, ma sœur a été placée sous curatelle renforcée et je suis sa curatrice.

Le 27/05/2011 le juge des tutelles nous a convoqué pour signé le contrat de protection mais à ce jour je n'ai aucun document qui le stipule.

le 30/05/2011 ma soeur a signé, seule, un contrat de location et s'est finalement désistée, elle refuse définitivement d'habiter ce nouveau studio.

Aujourd'hui le propriétaire lui réclame donc un mois de loyer soit 430e à sa charge complète (elle ne bénéficie que de l'AAH comme seule ressources).

Je suis en attente de conseils avant de mettre un terme par courrier au bail, à savoir si le contrat peut être annulé dans la mesure où ma signature ne figure pas sur ce dernier.

Merci de vos précieux conseils.

Cordialement

Par **alterego**, le **14/06/2011** à **11:06**

Bonjour,

Un peu tôt quand même pour avoir le décision attendue, vous ne pensez pas ?

Par ailleurs, mettez-vous aussi à la place du propriétaire.

En conséquence, rapprochez-vous du juge au plus vite et faites lui part de la situation.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés